

**SYNDICAT MIXTE OUVERT « NORD PAS-DE-CALAIS NUMERIQUE »**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL**

**Objet : Arrêté du Compte de Gestion 2014**

Le cinq juin deux mille quinze, le Comité syndical du « Syndicat mixte ouvert Nord Pas-de-Calais Numérique », s'est réuni dans les locaux de la Région Nord-Pas de Calais, à Lille, sur convocation en date du vingt-neuf mai deux mille quinze sous la présidence de Monsieur Patrick KANNER.

**Présents : 16** (Mmes Cau, Lesne, Messeanne-Gobelny et Vanpeene et MM. Delbé, Dissaux, Duvergé, Gosset, Hecquet, Hiraux, Kanner, Monnet, Nicolet, Péricaud, Prudhomme et Rapeneau)

**Excusés : 0**

**Absents : 0**

**Pouvoirs : 4** (Mme Bourdon à M. Péricaud, M. Delannoy A à Mme Messeanne-Gobelny, M. Delannoy MF à M. Nicolet, M. Lena à M. Kanner)

Le quorum étant atteint, le Comité syndical peut valablement délibérer.

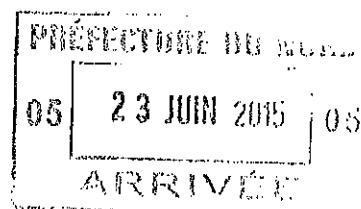
Le Comité syndical,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Budget primitif 2014 voté le 20 février 2014,

Vu l'instruction comptable M14,

Après en avoir délibéré,



## DECIDE

D'arrêter le compte de gestion 2014 en recettes et dépenses respectivement constatées et acquittées par Madame le Payeur Régional, Comptable Public du Syndicat mixte Nord - Pas de Calais numérique, ledit compte étant conforme aux écritures tenues par l'ordonnateur.

Adopté par :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstention : 1
- Nombre d'élus participants aux votes : 20

Pour extrait conforme :  
Le Président du Syndicat mixte, Monsieur Patrick KANNER



Transmis au contrôle de légalité le

